



Lingettes pour équipement de protection individuelle VisionAid

AVEC ALCOOL

Fiche de données de sécurité

Date d'émission : 04/02/2013 Date de révision : conformément au Règlement (CE) No. 453/2010 11/17/2023

Version: 1.2

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit :	Mélange
Nom du produit :	Lingettes EPI VisionAid <i>contiennent de l'alcool</i>
Code de produit :	1LPPE200, 1LHW200, LHW200, RW-100
Synonymes :	Lingettes EPI VisionAid / Radians
Groupe de produits :	Utilisation par les consommateurs

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public.

Catégorie d'utilisation principale :	Utilisation par les consommateurs
Utilisation de la substance/du mélange :	Nettoyant
Fonction ou catégorie d'utilisation :	Produits de nettoyage/lavage et additifs

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

VisionAid, Inc.
11 Kendrick Road
Wareham, MA 02571

T 800-426-1881

www.visionaidinc.com

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : 800-268-9017 - Centre d'information antipoison
INFOTRAC

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement OSHA (29CFR, 1910.1200)

Danger de santé : H303+H303+H313+H333+H320 Peut être nocif en cas d'ingestion, par contact avec la peau ou si inhalé.
Peut causer une irritation mineure des yeux.

Dangers physiques :

Autres dangers :

Texte complet des phrases H : voir section 16

Effets physicochimiques, sanitaires et environnementaux néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquettes

Étiquetage selon le règlement OSHA (29CFR, 1910.1200)

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mot de signal (CLP)

Avertissement

Mentions de danger (CLP)

H320 - Provoque une irritation oculaire

Conseils de prudence (CLP)

P305+P351+P338 - SI DANS LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et faciles à porter. Continuer à rincer
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Obtenir des conseils/soins médicaux.

2,3. Autres risques

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la Réglementation OSHA (29CFR, 1910.1200)
Alcool isopropylique	(N° CAS) 67-63-0	70	Combust. Liq. 2, H227 Irrit. des yeux 2, H320
Propylène glycol	(N° CAS) 57-55-6	6-12.	Toxicité aiguë. 4 (oral), H303 Irrit. cutanée 2, H316 Irrit. des yeux 2, H320

Texte complet des phrases P, H : voir section 16

SECTION 4 : Mesures de premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Mesures de premiers secours en général	: Si un avis médical est nécessaire, avoir à portée de main le contenant ou l'étiquette du produit.
Premiers soins après inhalation	: En cas d'inhalation, amener la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Obtenir des soins médicaux si les difficultés respiratoires persistent.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon doux. Consulter un médecin si l'irritation se développe ou persiste.
Premiers soins après contact avec les yeux	: Rincer immédiatement à l'eau pendant une période prolongée (au moins 15 minutes) en tenant les paupières bien ouvertes. Consulter un médecin si l'irritation se développe ou persiste.
Premiers soins après ingestion	: Ne pas faire vomir. Consulter un médecin si une grande quantité est avalée.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, tant aigus que différés.

Symptômes/blessures	: Provoque une irritation des yeux.
Symptômes/blessures après inhalation	: Une surexposition peut être irritante pour le système respiratoire. En concentrations élevées peuvent causer des effets narcotiques. Les symptômes peuvent comprendre des étourdissements, des maux de tête, des nausées et une perte de coordination.
Symptômes/blessures après contact avec la peau	: Peut causer une légère irritation cutanée.
Symptômes/blessures après contact avec les yeux	: Provoque une irritation des yeux. Le liquide et les vapeurs peuvent causer un clignotement excessif et une production excessive de larmes.
Symptômes/blessures après ingestion	: Si une grande quantité a été ingérée : Maux de tête. Nausées. Vomissements. Douleurs abdominales.

Symptômes chroniques : Un contact répété ou prolongé avec la peau peut causer une dermatite et un dégraissage.

4.3. Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire.

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre, mousse résistant à l'alcool, eau pulvérisée, dioxyde de carbone (CO₂).
Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau lourd. L'utilisation d'un jet d'eau lourd peut propager le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie : Liquide combustible. Dans des conditions d'incendie, ce matériau peut produire : Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone.
Risque d'explosion : Le produit n'est pas explosif.
Réactivité : Stable à température ambiante et dans des conditions normales d'utilisation. Ne pas chauffer au-dessus de 80 °C (176 °F).

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Rester au vent. Ne pas respirer les fumées d'incendies ou les vapeurs provenant de la décomposition. Les vapeurs peuvent provoquer la somnolence et le vertige. Évacuer le personnel inutile. En cas de chauffage, il y a un risque d'éclatement dû à l'accumulation de pression interne. Refroidir les récipients exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée.
Protection pendant la lutte contre l'incendie : Utiliser l'équipement normal de protection individuelle contre l'incendie. Porter un équipement complet de lutte contre l'incendie et une protection respiratoire (SCBA).

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

6.1.1. Pour le personnel autre que le personnel d'intervention

Équipement de protection : Porter des lunettes de protection.
Procédures d'urgence : Éliminer les sources d'inflammation. Arrêter la fuite s'il est sécuritaire de le faire. Contenir tout déversement à l'aide de digues ou d'absorbants pour empêcher la migration et la pénétration dans les égouts ou les cours d'eau. Évacuer le personnel inutile. Aérer la zone.

6.1.2. Pour les intervenants d'urgence

Aucune information supplémentaire disponible

6.2. Précautions pour l'environnement

Contenir tout déversement à l'aide de digues ou d'absorbants pour empêcher la migration et la pénétration dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage.

Pour le confinement	: Absorber et/ou contenir le déversement avec une matière inerte, puis placer dans un contenant approprié. Contenir tout déversement à l'aide de digues ou d'absorbants pour empêcher la migration et la pénétration dans les égouts ou les cours d'eau.
Méthodes de nettoyage	: Nettoyer tout déversement le plus rapidement possible à l'aide d'un matériau absorbant pour le recueillir. Pour les grandes quantités ou les quantités en vrac, après absorption avec un produit inerte, ramasser le produit déversé en balayant le produit déversé et le placer dans un contenant étiqueté et scellé pour une élimination appropriée. N'utiliser que des outils anti-étincelles. Pratiquer un bon entretien ménager - les déversements peuvent être glissants sur une surface lisse, mouillée ou sèche.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, voir la section 8 : « Contrôle de l'exposition/protection individuelle ».

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sûre

Précautions à prendre pour une manipulation sûre	: Manipulation de grandes quantités de produit : Les procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique doivent être suivies. Tenir à l'écart de la chaleur et des flammes nues.
Mesures d'hygiène	: Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Se laver soigneusement les mains après la manipulation. Lire l'étiquette avant l'emploi.

7.2. Conditions de stockage sûres, y compris les incompatibilités éventuelles.

Conditions de stockage :	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Entreposer à l'abri de la lumière directe du soleil ou d'autres sources de chaleur. Protéger du gel.
Matériaux incompatibles :	: Oxydants forts.
Température de stockage	: < 40 °C (< 104 °F)

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Nettoyant

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Limites d'exposition

Le mélange n'a pas de limites d'exposition indiquées.

8.2. Contrôles techniques appropriés

Une bonne ventilation mécanique peut être adéquate pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites d'exposition établies pour les grands rejets non contrôlés.

Si les limites d'exposition sont dépassées et inhalées : utiliser un respirateur approuvé par NOISH.

8.3 Mesures de protection individuelle et équipement de protection individuelle

Hygiène générale :	Pratiquez une bonne hygiène industrielle. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Tenir le produit à l'écart des aliments. Laver et laver tous les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Protection des mains :	Non requis dans des conditions normales d'utilisation.
Protection des yeux	Non requis dans des conditions normales d'utilisation.
Protection de la peau et du corps :	Non requis dans des conditions normales d'utilisation.
Protection respiratoire :	Non requis dans des conditions normales d'utilisation. L'utilisation d'un appareil respiratoire à adduction d'air ou d'un appareil respiratoire autonome approuvé contre les vapeurs organiques est obligatoire lorsque la concentration des vapeurs dépasse les limites d'exposition applicables.
Contrôle de l'exposition de l'environnement :	Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les endroits confinés.
Contrôle de l'exposition des consommateurs :	Non requis dans des conditions normales d'utilisation.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique : Liquide

Apparence	: Incolore
Couleur	: Bleue
Odeur	: Légèrement alcoolisée
Seuil d'odeur	: Pas de données disponibles
pH	: Pas de données disponibles
Taux d'évaporation relatif (Acétate de butyle=1)	: Pas de données disponibles
Point de fusion	: -6 °C (21 °F)
Point de congélation	: Pas de données disponibles
Point d'ébullition	: 93 °C (200 °F)
Point d'éclair	: 82 °C (180 °F)
Température d'auto-inflammation	: 399°C (750°F) (Isopropanol)
Température de décomposition	: Pas de données disponibles
Inflammabilité (solide, gaz)	: Pas de données disponibles
Pression de vapeur	: 20 mm Hg (à 20 °C / 68 °F)

Densité de vapeur relative à 20 °C	: 1
Densité relative	: 0.98
Solubilité	: Eau : Miscible
Log Pow	: Pas de données disponibles
Log Kow	: Pas de données disponibles
Viscosité, cinématique	: Pas de données disponibles
Viscosité, dynamique	: Pas de données disponibles
Propriétés explosives	: Aucune connue.
Propriétés oxydantes	: Aucune connue.
Limites d'explosivité	: 2.5 - 12 % en volume (Isopropanol)

9.2. Autres informations

Teneur en COV	: 10 %
---------------	--------

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable à température ambiante et dans des conditions normales d'utilisation. Ne pas chauffer au-dessus de 80 °C (176 °F).

10.2. Stabilité chimique

Stable à la température et à la pression normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il n'y a pas de polymérisation dangereuse.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Flamme nue.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts.

10.6. Danger de produits de décomposition

Dans des conditions d'incendie, ce matériau peut produire : Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂).

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :	Non classé
------------------	------------

Alcool isopropylique (67-63-0)	
DL50 orale rat :	4396 mg/kg
DL50 dermique rat :	12800 mg/kg
DL50 dermique lapin :	12870 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l) :	72,6 mg/l (Temps d'exposition : 4 h)

Lingettes de protection personnelle VisionAid

AVEC alcool

Fiche de données de sécurité

conformément à la réglementation OSHA (29CFR, 1910.1200)

Laurylsulfate de sodium (151-21-3)

DL50 orale rat :	1288 mg/kg
DL50 dermique lapin :	580 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l) :	> 3900 mg/m ³ (Temps d'exposition : 1 h)

Corrosion/irritation de la peau	: Non classé
lésions oculaires graves/irritation	: Provoque une grave irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagenicité des cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour les organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour les organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Risque d'aspiration : Non classé

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Alcool isopropylique (67-63-0)	
CL50 poissons 1	9640 mg/l (Temps d'exposition : 96 h - Espèce : Pimephales promelas [écoulement continu]))
CE50 Daphnia 1	13299 mg/l (Temps d'exposition : 48 h - Espèce : Daphnia magna)
CE50 autres organismes aquatiques 1	>1000 mg/l (Temps d'exposition : 96 h - Espèce : Desmodesmus subspicatus)
CL50 poisson 2	11130 mg/l (Temps d'exposition : 96 h - Espèce : Pimephales promelas [statique])
CE50 autres organismes aquatiques 2	>1000 mg/l (Temps d'exposition : 72 h - Espèce : Desmodesmus subspicatus)

Laurylsulfate de sodium (151-21-3)	
CL50 poissons 1	8 - 12,5 mg/l (Temps d'exposition : 96 h - Espèce : Pimephales promelas [statique])
CE50 Daphnia 1	1,8 mg/l (Temps d'exposition : 48 h - Espèce : Daphnia magna)
CE50 autres organismes aquatiques 1	53 mg/l (Temps d'exposition : 72 h - Espèce : Desmodesmus subspicatus)
Laurylsulfate de sodium (151-21-3)	
CL50 poisson 2	15 - 18,9 mg/l (Temps d'exposition : 96 h - Espèce : Pimephales promelas [statique])
CE50 autres organismes aquatiques 2	30 - 100 mg/l (Temps d'exposition : 96 h - Espèce : Desmodesmus subspicatus)

12,2. Persistance et dégradabilité

Nettoyant pour verres VisionAid Rainbow	
Persistance et dégradabilité	Le produit est biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Nettoyant pour verres VisionAid Rainbow**

Potentiel de bioaccumulation

On ne s'attend pas à ce qu'il y ait bioaccumulation.

Alcool isopropylique (67-63-0)

Log Pow

0,05 (à 25 °C)

Laurylsulfate de sodium (151-21-3)

Poisson BCF 1

(ne se bioconcentrera pas)

Log Pow

1.6

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Aucune information supplémentaire disponible

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Recommandations pour l'élimination des eaux usées :

Ne pas jeter les déchets dans les égouts.

Recommandations pour l'élimination des déchets :

Éliminer les déchets conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Informations complémentaires :

Les récipients vides peuvent être recyclés après le nettoyage.

SECTION 14 : Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

Aucune marchandise dangereuse au sens de la réglementation en matière de transport.

14.2. Nom d'expédition ONU approprié

Sans objet

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Sans objet

14.4. Groupe d'emballage

Sans objet

14.5. Dangers pour l'environnement

Aucune autre information

14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

14.6.1. Transport terrestre

Aucune information supplémentaire n'est disponible

14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Règlements fédéraux des États-Unis

Composants SARA 302 : Aucun ingrédient n'est soumis à la
déclaration des composants SARA 313 : Alcool isopropylique (CAS : 67-63-0)

15.1.1. Règlements spécifiques de l'État

Massachusetts Droit de savoir : Alcool isopropylique (CAS : 67-63-0)
New Jersey Droit de savoir : Alcool isopropylique (CAS : 67-63-0)
Pennsylvanie Droit de savoir : Alcool isopropylique (CAS : 67-63-0)
Composants California Prop 65 : Ce produit ne contient aucun produit chimique connu dans l'État de Californie pour causer le cancer, des malformations congénitales ou tout autre dommage à la reproduction.
Classification California ARB : Produit antistatique. Répond aux exigences du BOV de Californie

Teneur en COV : 10 %

SECTION 16 : Autres informations

Texte complet des phrases H- + P- Phrases

H227	Liquide combustible
H303	Nocif en cas d'ingestion
H313	Provoque des irritations cutanées
H320	Provoque une grave irritation des yeux
H333	Peut causer une irritation respiratoire
H336	Peut causer de la somnolence ou des étourdissements
P305	En cas de contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes
P351	Enlever les lentilles cornéennes s'il y en a et s'il est faciles de le faire

Lingettes de protection personnelle VisionAid

AVEC alcool

Fiche de données de sécurité

conformément à la réglementation OSHA (29CFR, 1910.1200)

P338	Poursuivre le rinçage pendant plusieurs minutes
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste : Obtenir des conseils/soins médicaux

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et sont destinées à décrire le produit uniquement pour des raisons de santé, de sécurité et d'environnement. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme garantissant une propriété spécifique du produit.